

Les réseaux d'entraide à la CSN

Dès le début des années 80, la CSN, préoccupée par les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, produit pour ses syndicats, une vidéocassette ainsi qu'un document de formation sur ces sujets.

Dans les années 90, devant une augmentation des demandes de support des syndicats devant soutenir des membres aux prises avec de nombreuses problématiques d'ordre psychosociales (alcoolisme, toxicomanie, jeu, violence, stress au travail, épuisement professionnel, santé psychologique), le bureau confédéral de la CSN produit la brochure « Les toxicomanies et l'action syndicale » et recommande à ses syndicats d'établir des réseaux d'entraide dans les milieux de travail. Des membres assument, de façon discrète et confidentielle, un rôle d'aidant auprès de leurs camarades.

En 1993, le premier projet « réseau d'entraide » voit le jour au Conseil central de l'Abitibi-Témiscaminque-Ungava. En 1997, on assiste à la naissance du comité d'entraide SN du CHU Ste-Justine et du Centre de réadaptation Marie-Enfant. La même année, un projet est déposé à Centraide par la CSN pour développer des réseaux d'entraide au sein des syndicats de la CSN sur le territoire du Conseil central du Montréal métropolitain et du Conseil central de la Montérégie, en collaboration avec le Centre St-Pierre. Une première subvention sera accordée pour trois ans, soit du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2003.

En 2000-2001, la CSN invite tous les conseils centraux à mettre en place les réseaux d'entraide ayant les mêmes objectifs. Elle en fait une priorité dans une résolution portant sur la santé mentale au travail en mai 2002, lors de son 60^e congrès. À ce jour, la CSN a pu compter sur le soutien indéfectible de Centraide pour assurer la création de ses réseaux d'entraide et en faciliter leur implantation et leur maintien. Lors du dernier exercice financier, le bilan du CCMM a permis un renouvellement de la subvention pour 2017-2023.

Les objectifs

- Poser des gestes de solidarité envers ceux et celles qui vivent des difficultés
- Écoute, soutien, référence à toute ressource externe appropriée
- Faire la promotion de la santé mentale et de la qualité de vie au travail
- Favoriser des relations plus harmonieuses, rendre le milieu de travail plus humain
- Discuter des problèmes psychosociaux dans le milieu et alimenter la réflexion des comités santé-sécurité
- Apporter un complément aux PAE
- Prolonger et renouveler l'action syndicale

Responsables régionaux au CCMM

2001-2005: Michel Lefebvre

2005-2007 : Sylvie Fournier

2007-2015 : Gilles Bélanger

2015-2016 : Julie Bélanger

2017- : Danielle Bourgouin

En 2010, la CSN instaure la **Journée nationale de l'entraide** qui aura lieu le **2 février** de chaque année. Elle vise à faire la promotion des réseaux d'entraide dans les syndicats afin qu'ils continuent à se multiplier dans les milieux de travail. Le thème : ***L'entraide pour mettre du soleil au travail.***

